



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Procès-verbal de la réunion du Lundi 29 février 2016

Etaient présents :

Mme BURRUS	Représentante des familles
Mme HUMBERT	Représentant du personnel
Mme GARBANI	Présidente du CVS
Mme GILLET	Représentante des familles
Mr MARON	Représentant des résidents
Mr DUMAS	Représentant du CA

Assistaient :

Mme BACK	Directeur
Mr HENNERESSE	Médecin coordonnateur
Mme JACQUEL	Responsable qualité
Mme SAUNY	Animatrice
Mme ZANNETTI	Cadre supérieur de santé

Etait absents ou excusés :

Mme CASUCCI	Représentante des familles
Mr GILLET	Représentant des familles
Mme HOFFMANN	Représentante des familles
Mme KANNENGIESSER	Représentante des familles
Mr MICHAUX	Représentant des résidents
Mme MONNET	Représentante des familles
Mme COMBEAU	Représentant des usagers du SSIAD

Mme GARBANI, Présidente du Conseil de la Vie Sociale, ouvre la séance à 9H40. Elle présente Mr DUMAS, représentant du Conseil d'Administration, qui assiste pour la première fois au Conseil de la Vie Sociale.

Mme BACK rappelle le rôle de cette instance d'expression des usagers.

I/ Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2015

Suivi des points évoqués :

- Mme JACQUEL explique que l'enquête de satisfaction relative à l'animation n'a pu être menée en 2015 ; elle le sera en 2016.
- La représentativité des usagers au sein du CVS a été étendue au SSIAD. Mme COMBEAU s'est portée volontaire pour représenter les usagers de ce service.

Mme GARBANI explique qu'elle n'a pu se rendre disponible ce jour. Elle a pris contact avec elle et a échangé sur son rôle au sein de cette instance.

La candidature de Mme COMBEAU est approuvée par les membres du CVS.

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune autre remarque, il est approuvé.

Le PV sera affiché dans les vitrines réservées au CVS et informations aux usagers et mis en ligne sur le site internet.

II/ Avancée du projet de construction/extension de « La Rochelle »

Mme BACK explique que le permis de construire a été déposé au mois de janvier 2016. Le dossier a été transmis en mairie mais également au SDIS, commission accessibilité ... L'étude de notre dossier est en cours : aucune précision complémentaire n'a été demandée. En fonction des éventuelles observations formulées, des modifications au projet pourront être apportées par l'architecte / bureau d'études.

L'établissement travaille actuellement en étroite collaboration avec le bureau d'études et l'architecte ; dans le cadre de la préparation de l'appel d'offre, ils établissent les cahiers des charges pour chacun des 19 lots.

Le lancement des consultations devrait être programmé pour cet été.

Un travail est également en cours avec la mairie et la communauté de communes pour la vente du site « rue Pasteur ».

Le dossier de subventionnement devrait être lancé par l'ARS au cours du 2^{ème} trimestre de 2016.

Le commencement des travaux pourrait se faire début 2017.

III/ Loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) : quels changements ?

Mme BACK explique que le 28 décembre 2015, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a été promulguée (en attente de la diffusion des décrets d'application).

Ce texte vise à préparer la société française au vieillissement de sa population en anticipant la prise en charge et en garantissant l'autonomie des personnes âgées.

Une des mesures consiste en un **renforcement de la transparence et de l'information sur les prix pratiqués en EHPAD**

Mme BACK remet sur table et commente un document synthétique présentant la liste des prestations minimales d'hébergement qui s'appliquera au 1^{er} juillet 2016.

Elle explique que l'établissement ne sera que peu touché par les nouvelles modalités de cette loi. Les tarifs appliqués par l'établissement sont arrêtés par le Président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle car la maison de retraite est publique et ses lits sont entièrement habilités à l'aide sociale.

Faisant partie de la prestation socle, le linge de toilette (gants de toilette et serviettes) devra néanmoins être fourni par l'établissement.

D'ici fin 2016 une plateforme (www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) comportera **les prix de l'hébergement pratiqués par l'ensemble des EHPAD** publics, associatifs et privés commerciaux.

Les prix affichés correspondront à un **socle de prestations** liées à l'hébergement.

Ceci permettra à l'usager de disposer d'éléments de comparaison des prix des établissements.

Mme GARBANI annonce d'autres mesures nouvelles de cette loi : une reconnaissance et le soutien des proches aidants, une réaffirmation des droits et libertés des personnes âgées, la désignation d'une personne de confiance ...

IV/ Souhait des usagers pour les futures réunions thématiques d'information

Lors de la dernière réunion du CVS au mois d'octobre, il a été proposé qu'un recensement des thèmes souhaités par les familles soit réalisé.

Ainsi, le 14 janvier 2016, un courrier co-signé par la direction de l'établissement et la présidente du CVS a été adressé à tous les référents des résidents hébergés à l'EHPAD et des patients pris en charge par le SSIAD.

Mme BACK rappelle le contenu de ce courrier. 9 familles ont répondu à cette consultation. Les points évoqués dans les réponses sont présentés. (Voir document annexe)

EHPAD

VI/ Animation : bilan 2015 et projets 2016

Mme SAUNY présente un bilan d'activité relatif à l'animation.

En 2015, 8 596 participations aux animations ont été enregistrées (contre 6 814 en 2014) et plus de 1 276 animations organisées tout au long de l'année.

Animations : elle explique que le pôle « activité physique » est en diminution car aucune animatrice n'est certifiée pour cette activité.

A partir du mois de mars 2016, 1 à 2 fois / mois, les séances de **danse en position assise** vont être remises en place dans le cadre d'un partenariat avec une autre structure disposant d'une animatrice certifiée.

Les animations développées sont adaptées aux résidents hébergés et de ce fait celles proposées aux Quatre Saisons et à La Rochelle sont parfois différentes : par exemple, les ateliers cuisine sont plus développés aux Quatre Saisons alors que les travaux manuels sont d'avantage réalisés à La Rochelle.

Evènements : en 2015, en plus du traditionnel repas des familles au mois de juin a été mis en place un goûter des familles au moment de Noël. Cette nouveauté a été très appréciée.

Nouveautés : acquisition de bornes mélo et de PARO, robot émotionnel et thérapeutique.

Les séances avec PARO sont animées à La Rochelle par une animatrice spécialisée et aux Quatre Saisons par Mme SAUNY.

Communication : en 2015 a été mis en place la diffusion mensuelle auprès de chaque résident du planning des animations du mois. Cela permet aux résidents de cibler les activités de leur choix.

Projets 2016 :

- Mise en place d'un journal pour les résidents
- Séjour vacances à Sainte-Maxime du 11 au 18 juin
- Intervention des chiens visiteurs
- Projet sorties à la médiathèque de Custines
- Projet mosaïque dans le cadre du projet architectural de la nouvelle construction
- Cirque
- Théâtre Gérard Philippe

et bien sûr maintien des animations appréciées des résidents et poursuite de la convention avec l'Institut Médico-Educatif, des rencontres avec l'école de Faulx ...

Faute de temps, le projet skype sera évoqué lors de la prochaine réunion.

VI/ Présentation de la charte « Mieux manger, moins jeter en EHPAD »

Mme BACK présente la charte « mieux manger, moins jeter en EHPAD » mise en place en décembre 2015 par Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Au travers de cette charte, l'établissement s'engage à garantir une alimentation de qualité et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Elle sera affichée prochainement dans l'établissement.

VII/ Qualité des prestations : restauration, linge

Mme BURRUS, représentante du CVS à la commission restauration souligne que des efforts ont été faits par la cuisine pour améliorer la satisfaction des résidents et la qualité des repas servis. Néanmoins, les efforts doivent se poursuivre notamment en ce qui concerne la qualité de la viande.

Les pertes de linge constituent les principaux mécontentements de la part des familles et résidents.

SSIAD

VIII/ Evaluation interne

Mme JACQUEL remet sur table et commente les résultats de l'évaluation interne réalisée en 2015. Globalement, les résultats sont assez satisfaisants puisque 104 points forts ont été identifiés.

Des actions d'amélioration ont été proposées pour répondre aux 28 points faibles.
(voir document annexe)

L'évaluation externe se déroulera les 28 et 29 avril 2015 par 2 évaluateurs du CNEH, organisme habilité par l'ANESM.

Mme BACK rappelle que les résultats de cette évaluation conditionnent le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement du service.

IX/ Bilan des questionnaires de satisfaction

Mme JACQUEL remet sur table et présente la synthèse de l'enquête de satisfaction réalisée en continu au cours de l'année 2015.

(Voir document annexe)

X/ Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, document individuel de prise en charge

Le livret d'accueil, destiné aux patients pris en charge par le SSIAD, est présenté.
Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé.

Mme JACQUEL présente les nouvelles versions du règlement de fonctionnement et du document individuel de prise en charge (DIPEC) au SSIAD. Ces documents ont été révisés de façon à répondre aux non-conformités identifiées lors de l'évaluation interne.

Ces documents ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les membres du CVS sont invités à transmettre à Mme JACQUEL les éventuelles corrections sur le contenu de ces documents.

Ils sont validés et seront soumis aux autres instances de l'établissement.

IV/ Questions diverses

TNT

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) change de norme de diffusion de la télévision et généralise le format haute définition (HD).

Pour être sûr de continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT, il convient de vérifier dès maintenant la compatibilité des téléviseurs ; l'installation d'un boîtier voire le changement de la télévision peut-être nécessaire.

Une information va être faite par la direction à tous les résidents et familles.

Psychologue

Mme ZANNETTI rappelle que pour parer au départ de la psychologue en mars 2015, le recrutement de Mme PIODI a été réalisé en avril 2015. Elle connaissait déjà l'établissement puisqu'elle y a déjà travaillé de 2009 à 2011. Mme PIODI intervient les lundis et est en charge plus particulièrement du PASA et de la démarche d'élaboration des projets d'accompagnements personnalisés.

Depuis le début du mois de février, Mlle LEGRAND a pris ses fonctions ; elle intervient à l'EHPAD et est en charge notamment de la réalisation des bilans gérontologiques.

Mme BACK explique que dans un premier temps, les rencontres avec les aidants (« cafés des proches ») ne pourront pas être assurées par les psychologues.

Surveillance bucco-dentaire

L'établissement n'a toujours pas reçu le rapport faisant suite au bilan clinique bucco-dentaire réalisé au mois de juin 2015 par un chirurgien-dentiste et des étudiants en dentaire.

Mme ZANNETTI explique qu'elle a relancé l'ARS et les différents partenaires pour la suite de cette démarche.

L'intervention de la société CONCEPTYS au mois de novembre 2015 a permis d'effectuer le nettoyage, le détartrage, la pose de puce d'identification et le diagnostic des prothèses dentaires. 3 appareils ont été identifiés comme « dangereux ». Le rapport a été transmis aux résidents et familles. La difficulté est maintenant de faire réaliser les préconisations.

Mme GARBANI demande ce qu'il en est de la surveillance de la surdit  et de la vue.

Mme ZANNETTI r pond que l' tablissement n'a pas les moyens actuellement de mettre en  uvre une telle surveillance. Un opticien intervient dans l' tablissement.

Taux d'occupation

Mme BACK informe les membres du CVS du taux d'occupation actuellement maximal.

	Nombre de places / lits par service	Nombre de places / lits occup�s
SSIAD	35	35
Accueil de jour	4	3
EHPAD La Rochelle	120	120
EHPAD Les Quatre Saisons	50	50

- La date de la prochaine r union du Conseil de la Vie Sociale est fix e au :

Lundi 27 juin 2016   9H30 dans la salle d'activit s des **Quatre Saisons.**

Plus aucune question n' tant soulev e, la s ance est lev e   12H10.

La Pr sidente du CVS,
Marie Claude GARBANI